



À noter

ARBORICULTURE

Réunions de bout de parcelles

Chaque jeudi, la Chambre d'agriculture Alsace et Fredon Grand Est proposent des réunions techniques de bout de parcelles. Elles sont gratuites et ouvertes à tous. Il s'agit de faire le point sur l'état sanitaire des vergers et les méthodes de lutte possibles, aux moments clés de la saison :

Juin

- Jeudi 8 à 11 h à Rottelsheim et à 14 h à Schœnenbourg
- Jeudi 15 à 10 h 30 à Sigolsheim et à 14 h à Traenheim
- Jeudi 22 à 11 h à Rottelsheim et à 14 h à Schœnenbourg
- Jeudi 29 à 10 h 30 à Sigolsheim et à 14 h à Traenheim

Plus d'infos : Stéphanie Frey au 06 32 28 64 82 ou Philippe Jacques au 06 07 96 05 53.

MANIFESTATION - EXPOBIOGAZ

Le rendez-vous de référence du gaz renouvelable

En 2023, Expobiogaz change de lieu pour sa 12^e édition et met le cap sur Strasbourg, les 7 et 8 juin !

Salon national du gaz renouvelable, Expobiogaz traite l'ensemble des solutions pour la production et la valorisation du gaz renouvelable : méthanisation, power-to-gas, pyrogazéification, injection, cogénération, mobilité.

Une offre riche et complète s'adressant à des typologies de visiteurs très variées, couvrant l'ensemble de la chaîne des savoir-faire de la filière : agriculteurs et éleveurs, industriels, collectivités publiques, opérateurs de réseaux, professionnels du traitement de l'eau et des déchets, professionnels du transport, de l'énergie...

Rendez-vous sur le stand Chambre d'agriculture les 7 et 8 juin 2023 au Parc des expositions de Strasbourg !

Plus d'infos sur :

www.expo-biogaz.com



Contacts / Horaires

La Chambre d'agriculture vous accueille du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Site de Schiltigheim :
tél. 03 88 19 17 17

Site de Sainte-Croix-en-Plaine :
tél. 03 89 20 97 00

mail : direction@alsace.chambagri.fr

Antennes décentralisées (permanences) :

• Adar de l'Alsace du Nord
tél. 03 88 73 20 20

• Bureau de Drulingen
tél. 03 88 01 22 53

• Adar du Kochersberg
tél. 03 88 69 63 44

• Adar de la Plaine de l'ill
tél. 03 88 74 13 13

• Adar du Vignoble
tél. 03 88 95 50 62

• Adar de la Montagne
tél. 03 88 97 08 94

• Altkirch
tél. 03 89 08 97 67

• Biopôle Colmar
tél. 03 89 20 97 00

Épandage • Boues des industries

Une source de fertilisant valorisée localement

Les gisements renouvelables de produits résiduels organiques sont limités dans chaque territoire. Mais dans le Bas-Rhin, nous bénéficions de la présence de plusieurs industries agroalimentaires qui, à l'issue de leur processus de transformation des matières premières agricoles, produisent des déchets valorisables en épandage agricole, qui sont désignés sous le terme générique de boues industrielles. La mission MDMO à la Chambre d'agriculture assure le suivi de ces épandages en tant qu'organisme indépendant du Bas-Rhin désigné par le préfet.

En 2022, ce sont 29 335 tonnes de boues brutes issues des industries agroalimentaires du Bas-Rhin qui ont été valorisées en épandage direct, soit 6 409 t de matière sèche, correspondant à 53 % des boues épandues directement en agriculture, les 47 % restant provenant du traitement des eaux usées urbaines. Ces boues des industries ont été épandues sur 1 374,14 ha de parcelles agricoles. En plus de l'apport de matières organiques ces épandages constituent aussi une fumure de fond non négligeable, bien que ces boues soient très diverses.



Chantier de chargement de boues de Kronembourg pour épandages.
© Suez Organique, C.Duringer

Des boues diverses

En effet, les boues liquides issues de la laiterie Alsace Lait, épandues dans onze communes autour de Hoerdt, ont peu de points communs avec les boues mixtes de l'amidonnerie Roquette de Beinheim épandues dans 18 communes de l'Outre-Forêt et de la plaine du Rhin Nord, ou encore les restes de levures de Lesaffre Culinary épandus sur deux communes au sud de Strasbourg. Ces boues peuvent être classées en trois catégories : les boues liquides, c'est le cas des boues d'Alsace Lait, des effluents vinicoles issus des caves viticoles et des boues de Jus de Fruits d'Alsace, les boues solides chaulées, celle-ci tiennent en tas et

permettent un chaulage d'entretien des parcelles sur lesquelles elles sont épandues : il s'agit des boues des brasseries Météor et Kronembourg. Enfin, certaines boues industrielles sont un mélange comme c'est le cas du Lyssol-B + Cendre de Roquette, qui rassemble différents déchets des terres de filtration, des boues biologiques, des boues minérales et des cendres de la chaudière biomasse de Roquette. Les boues liquides représentent 6,4 % des boues épandues en tonnage MS, les boues solides chaulées 56,9 % et les boues en mélange 36,7 %.

Au-delà de ces typologies, la composition des boues varie d'un producteur industriel à l'autre en

fonction de leurs intrants, du processus industriel, des systèmes de traitement des eaux et enfin du procédé d'obtention des boues. C'est pourquoi, l'ajustement de la fertilisation doit être adapté en fonction de l'origine des boues apportées à la parcelle et de leur année de production, la composition des boues pouvant fluctuer d'une année à l'autre.

Une filière en évolutions
Les boues industrielles épandues directement en agriculture représentent 42,7 % des boues industrielles produites dans le Bas-Rhin en 2022. Pour le restant 9,9 % des boues industrielles sont mises en compostage afin d'obtenir des composts normalisés, une très petite

proportion (0,1 %) est transférée sur des stations d'épuration urbaines pour être traitée avec les eaux usées, et 47,3 % sont valorisées en procédé de méthanisation. La proportion des boues issues de l'agro-industrie, qui sont valorisées en épandage direct évolue à la baisse ces dernières années. En 2017, elles représentaient encore 92,2 % des boues industrielles produites dans le Bas-Rhin. Cette évolution est principalement au profit de la filière biogaz qui représentait alors seulement 0,2 % du débouché des boues industrielles du Bas-Rhin et dans une moindre mesure, au bénéfice de la filière compostage qui collectait alors 7,6 % de ces mêmes boues. En définitive, la totalité des boues industrielles du Bas-Rhin sont valorisées par des épandages agricoles, soit sous forme de boues, soit sous forme de digestats et pour une plus faible proportion sous forme de composts normés ; ce qui permet ainsi un retour au sol d'une partie des éléments exportés à la récolte par les cultures, apportant ainsi sa contribution à l'autonomie en fertilisant de notre territoire.

Charles Rempp
et Christophe Barbot,
service Agronomie et environnement
Tél. 03 88 95 50 11
charles.rempp@alsace.chambagri.fr

Filières végétales • Réduction des phytos

Peut-on se passer des traitements de semence ?

Dans l'acronyme Dephy, il y a « expérimenter ».

Depuis 2019, des fermes Dephy du Grand Est testent l'effet de l'absence répétée de traitement de semences à l'échelle d'une rotation. Un bilan intermédiaire a été effectué après quatre années d'essai.

Le projet FAST veut répondre aux questions : quelles performances technico-économiques avec des semences non traitées ? Quels leviers efficaces pour limiter la fonte des semis ? Quel impact sur la vie biologique des sols ? Les aspects intendance et filières sont également abordés, pour obtenir des semences saines non traitées chimiquement : au niveau fermier, quelle organisation nécessaire (méthode, temps, coût) ? Au niveau du négoce, comment organiser la filière et à quel coût ?

Les assolements

Le maïs (grain ou ensilage) et le blé tendre d'hiver dominant parmi les treize cultures déjà présentes dans les assolements. Ils sont suivis par les orges (hiver, printemps) et le colza.

Taux de levée et rendement

Ces critères soulevaient a priori le plus d'interrogations, la fonte des semis étant redoutée. Les résultats, tous sites et années confondus, relativisent les craintes. Dans 87 % des situations, les pertes à la levée en semences non traitées

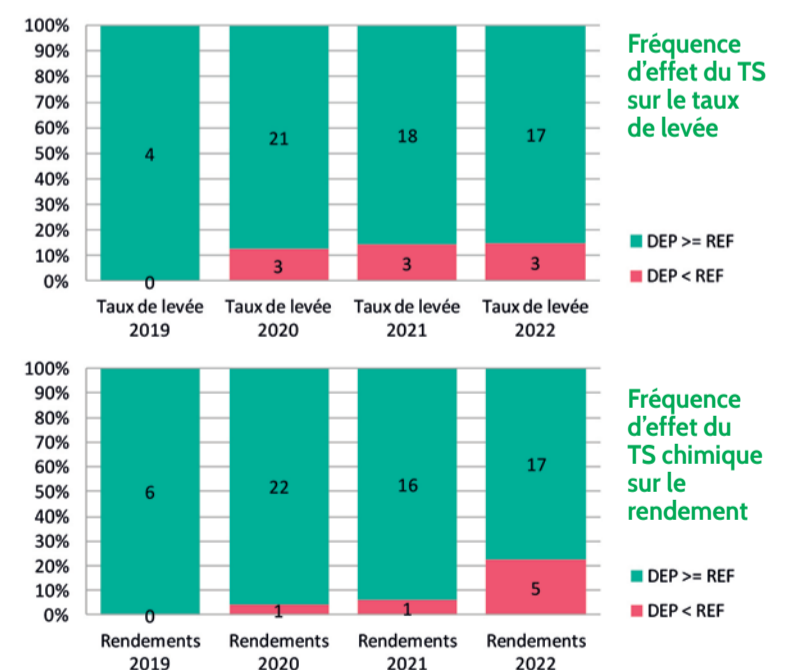
chimiquement ne sont pas supérieures à la modalité avec semences traitées chimiquement. Et si des différences ont pu être observées, les plantes en place semblent compenser les pertes initiales : dans 90 % des situations, les rendements sont équivalents entre placettes FAST (DEP) et témoin traité (REF).

Qualité sanitaire des blés

Une attention particulière est portée sur la qualité sanitaire des blés : carie et mycotoxines. Dans le cas d'utilisation de semences fermières triées, les résultats d'analyse préalable de carie permettaient l'application d'une règle de décision : utilisation en l'état, traitement préalable au vinaigre, non-utilisation du lot.

Tous sites et années confondus, les peuplements épis sont statistiquement plus faibles avec des semences non traitées, et les rendements inférieurs de 2,2 q/ha en moyenne.

Si les lots récoltés issus de semences traitées chimiquement ne sont pas toujours indemnes de carie, il n'y a aucune différence flagrante entre les deux modalités ; seule une analyse a dépassé le seuil de 100



spores/g – dans les deux modalités – depuis le début du projet FAST. Concernant les mycotoxines, les effets « année » et « pratiques » semblent plus importants que la présence/absence de traitement chimique des semences. Lorsque des valeurs supérieures au seuil de commercialisation (1 250 mg/kg) étaient observées, elles l'étaient dans les deux modalités : DEP et REF.

Les questions à régler

Pour autant, tout n'est pas résolu dans le projet FAST. Au niveau

filiale, la disponibilité en semences non traitées de cultures de printemps (maïs, tournesol) reste à établir. Au niveau des ravageurs, il n'y a pas d'alternative connue à ce jour aussi efficace que le traitement chimique des semences, pour lutter contre les dégâts de corbeaux sur maïs.

Jean-François Strehler,
service Filières végétales
Tél. : 06 32 24 78 06
jean-francois.strehler@alsace.chambagri.fr